

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DES YVELINES ARRONDISSEMENT DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-09-DEL-230

OBJET: FINANCES – ADMISSION EN NON VALEURS 2024

RAPPORTEUR : Monsieur le MAIRE

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

PRESENTS: 24

VOTANTS: 33

Le 25 septembre 2024 à 20H00, les membres du Conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l'Espace Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 17 SEPTEMBRE 2024 SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Bérengère VOILLOT

PRÉSENTS: Monsieur Cédric AOUN, Madame Valérie LEFUEL-DUVAL, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Bérengère VOILLOT, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Fabien TANTI, Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Fernando MENDES, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Gil GOMES, Madame Amandine BENOIST, Madame Sophie KERIGNARD, Monsieur Hassan AHSSAKOU, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Madame Sophie FONTAINE, Madame Elisabete RAMOS DUARTE LESSERTEUR, Monsieur Jonas MAURY, Madame Mélody SENAT, Madame Fabienne TANTI, Madame Anne LAPORTE, Madame Christèle DIDIERJEAN, Monsieur Christophe MARGAT, Monsieur Julien SAUVE

ONT DONNÉ POUVOIR : Monsieur Marc FONTAINE à Madame Amandine BENOIST, Madame Valérie LENORMAND à Madame Bérengère VOILLOT, Madame Pamela BUQUET-MAIRE à Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Pascal GILLES à Madame Valérie LEFUEL-DUVAL, Madame Frédérique BROCHOT-MAHER à Madame Mélody SENAT, Madame Line WENZEL à Madame Elisabete RAMOS DUARTE LESSERTEUR, Madame Catherine EVANO à Monsieur Philippe DA-RIN, Monsieur Hakan KARACIGER à Madame Françoise POIRRIER, Madame Souad BENDJEDDOU à Madame Sophie KERIGNARD

EXCUSÉS:

Monsieur Marc FONTAINE, Madame Valérie LENORMAND, Madame Pamela BUQUET-MAIRE, Madame Catherine EVANO, Monsieur Pascal GILLES, Madame Frédérique BROCHOT-MAHER, Madame Line WENZEL, Monsieur Hakan KARACIGER, Madame Souad BENDJEDDOU

ABSENT(S): 0





VU le Code général des collectivités territoriales et notamment, ses article L1611-2 et suivants,

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable public,

VU la délibération n°20230125DEL002 du Conseil municipal en date du 25 janvier 2023,

VU la délibération n°202304-DEL-199 du Conseil municipal en date du 5 avril 2023,

VU l'état des créances irrecouvrables dressé par le comptable public du SGC de Poissy,

VU l'avis rendu par la Commission « finances et des ressources humaines » dans sa séance du 11 septembre 2024,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'admettre en non-valeur les créances irrecouvrables pour lesquelles le Comptable Public n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui, et ce pour différentes raisons (poursuites sans résultat, insolvabilité, absence, disparition, faillite, sommes trop minimes pour faire l'objet de poursuites...),

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

ARTICLE 1er : **D'ADMETTRE** en non-valeurs les produits irrécouvrables et les créances éteintes pour un montant total de 3 952,23 € (produits irrécouvrables pour 2 562,82 €, dossier de surendettement clôturé par la validation des mesures de rétablissement personnel pour 1 389,41 €).

ARTICLE 2 : DE DIRE que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 respectivement sur les articles 6541 et 6542 du budget 2024 de la commune de Triel-sur-Seine.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits à Triel-sur-Seine, Pour extrait conforme.

Le Maire,

Cédric AOUN

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci est susceptible de faire l'objet d'un recours administratif préalable devant le Maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans les deux mois suivant sa transmission aux services de l'État (préfecture) et à compter de sa notification, de son affichage ou de sa publication. Tribunal administratif de Versailles : 56 avenue de Saint-Cloud 78011 Versailles - Accueil : 01 39 20 54 00 - Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr - https://www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture 078-217806249-20240925-2024-09-DEL-230-DE Date de télétransmission : 01/10/2024 Date de réception préfecture : 01/10/2024